

# La Ch'tite Rando- Run

## Hommage à Cédric dit « Piou-Piou »

### Règlement de la Ch'tite Rando- Run du 1er mai 2022

La Ch'tite Rando-Run de Bavinchove se déroule le Dimanche 1<sup>er</sup> Mai 2022, organisé par l'Association des Ch'tis Coureurs Flamands De Bavinchove, elle se compose de trois parcours de 6 / 15 et 25kms à effectuer soit en Randonnée où en Footing

Les inscriptions se feront sur Internet uniquement à l'adresse suivante :

<https://www.nordsport-chronometrage.fr/> qui sera prise en compte jusqu'au Vendredi 29 Avril 2022 à 12h (avec obligation de prendre connaissance du règlement en cochant la case obligatoire pour valider votre inscription au prix de 5€/personne hors frais d'inscription sur Internet.

Tous les parcours seront fléchés et se composent de 1 tour uniquement sur route, chemin privé, Communal, herbeux et cailloux où des bifurcations seront mises en place selon la distance choisie. Le départ sera libre pour éviter tout regroupement massif de 8h30 à 10h30. L'organisation enlèvera le fléchage à partir de 10h35 le jour même.

L'organisation vous offre un café et un croissant à partir de 8h à l'extérieur. Un ravitaillement avec des produits locaux uniquement sera mis en place sur les différents parcours fourni par l'organisation et strictement réservé aux participants puis un à votre arrivé par l'organisation. Néanmoins le ravitaillement personnel est autorisé.

#### **Attention Quelques règles à respecter impérativement :**

Concernant la Situation sanitaire, merci de respecter les gestes barrières et de porter votre masque avant et lors de votre départ et de le remettre à votre arrivée. Suite aux recommandations Sous Préfectorale et du Gouvernement, il vous sera demandé votre Pass Vaccinal à votre arrivée où nous vous remettrons un bracelet après contrôle.

• **La Ch'tite Rando-Run n'est pas une course** mais une randonnée et un Run « Footing » associant sport, loisir et tourisme. Chaque participant s'engage à faire preuve d'un esprit de convivialité, de tolérance et de bonne humeur, à assurer sa sécurité et celle des autres, à respecter les participants et les bénévoles, sans quoi cette manifestation ne serait pas possible.

• **Le parcours est non fermé à la circulation et n'est pas réservé à la manifestation.** Un chemin privé sera ouvert uniquement le jour de la manifestation et accessibles aux participants. Chaque randonneur et Runner se doit de respecter le code de la route ainsi que les codes ruraux et forestiers et s'engage à se conformer au règlement de la randonnée.

• **terrains privé :** Lors de cette randonnée, vous allez traverser un terrain privé, le propriétaire nous a donné son autorisation.

• **Protection de l'environnement :** Merci de respecter la nature. Evitez tout abandon de matériel, tout jet de déchet hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) où des poubelles seront mises à votre disposition.

• Les participants doivent se conformer aux conseils des organisateurs. Ces derniers se réservent le droit, le devoir même, de ne pas autoriser l'accès à une personne s'ils estiment que sa sécurité n'est pas optimale et celui de modifier les parcours suite à des alertes météo, une tempête ou un incident majeur de dernière minute.

• Chaque participant reconnaît avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle. Les randonneurs et Runners doivent être couverts par leur assurance personnelle car ils engagent leur responsabilité en cas d'accident. **Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'accident sur et en dehors du parcours, ou en cas d'éventuelles séquelles survenant à la suite de la randonnée et du footing.**

• **Chaque participant certifie être en possession d'une capacité suffisante à la pratique de la marche et de la course à pied** sur la distance du parcours choisi sans danger pour sa santé. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'un choix de parcours non adapté par un pratiquant.

- Les participants doivent assistance aux randonneurs en difficulté en signalant aux organisateurs tous problèmes matériels ou physiques.

- **Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux.** Ils devront être accompagnés par un adulte. Les autres mineurs devront fournir une autorisation parentale.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol de matériel ou d'équipement individuel.

- Les participants autorisent l'utilisation des photos prises le jour de la randonnée afin d'agrémenter par la suite son site internet et page Facebook.

- **L'engagement est ferme et définitif** : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser la manifestation sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.